

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 5

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

=====

L'an deux mil dix-neuf et le 25 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme ROURE - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT – Mme ESPOSITO - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI à Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE à Mme MATHIVET - Mme MARECHAL à Mme DEMIERRE

Absents excusés : M. VINCENT - Mme GIOVANNELLI - M. TOULOUSE - Mme MARECHAL
Mme MAIS

Absent : M. COIFFIER

**1 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU
PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE
FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNELS**

Madame ROURE, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours exceptionnel a été attribué aux personnes suivantes en difficulté :

- **Mme X : 176 €**, le 25 juin 2019, concernant un acompte pour réservation d'un séjour en colonie de son enfant (secours réglé par chèque à l'ordre de l'Odel Var) ;
 - **Mme X : 300 €**, le 10 juillet 2019, aide au déménagement (secours réglé par mandat administratif à l'ordre de Madame) ;
 - **Mme X : 150 €**, le 12 juillet 2019, aide aux frais de déplacement professionnel (secours réglé par chèque à l'ordre de Madame) ;
 - **Mme X : 424 €**, le 30 juillet 2019, prise en charge factures aide à domicile de février à mai 2019 (secours réglé par mandat administratif à l'ordre de NOVENA Services) ;
 - **Mme X : 92.74 €**, le 11 septembre 2019, prise en charge loyer du mois d'août (secours réglé par mandat administratif à l'ordre de Var Habitat) ;
- Le conseil d'administration délibérant,
- OUI l'exposé de Madame ROURE, vice-présidente,
 - VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 26 septembre 2019.

Signé :
La Vice-Présidente,
S. ROURE